

# PAC - BILAN DE SANTE IMPACTS EN NORMANDIE



Groupe Prospective  
Octobre 2009



Avec le soutien financier



# Introduction

Les décisions prises successivement à Bruxelles en novembre 2008 et en France au cours du premier semestre 2009 concernant le Bilan de santé de la PAC modifient sensiblement les modes de répartition des soutiens en France.

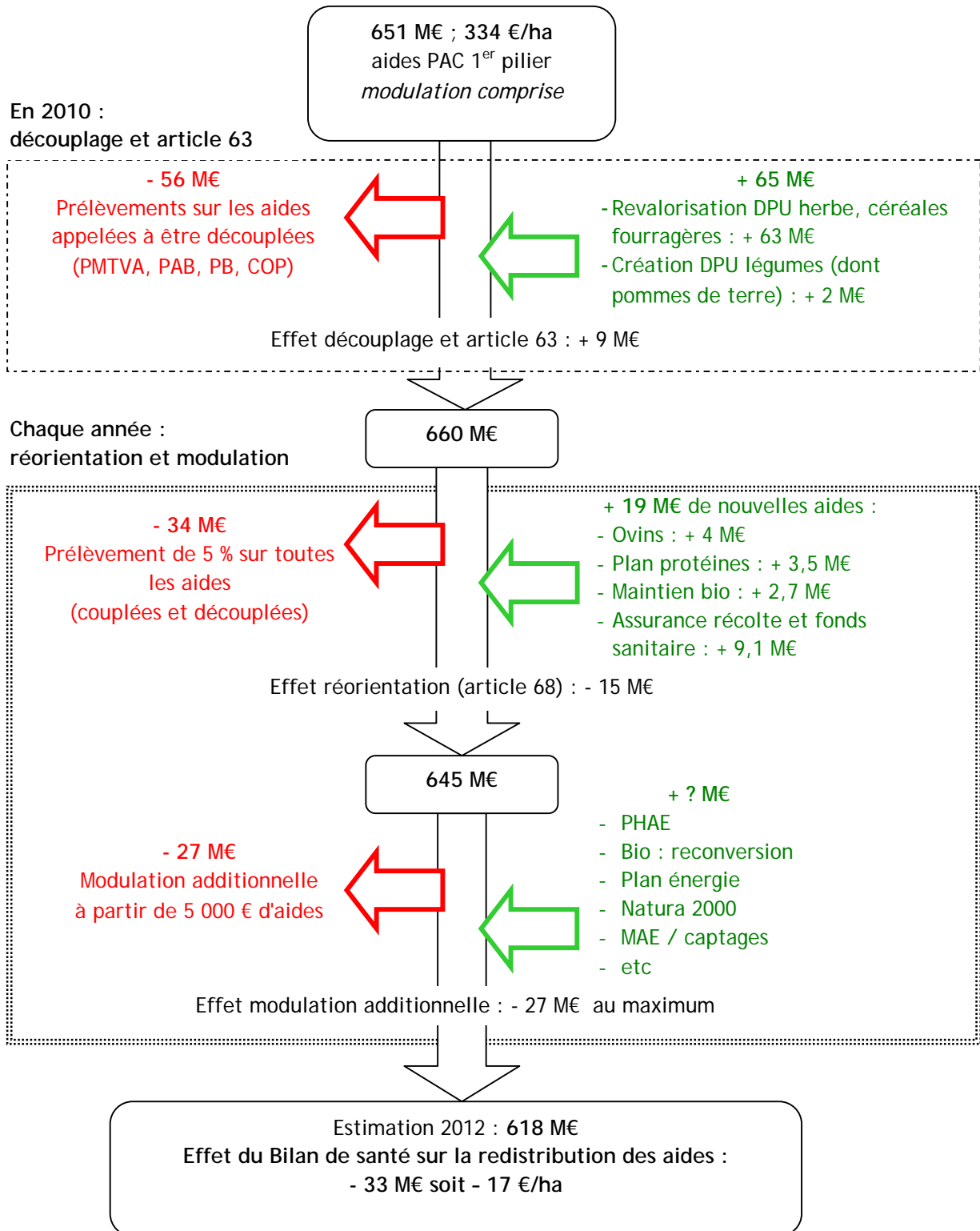
Le travail présenté ici a consisté à évaluer les impacts mécaniques des décisions prises sur différentes échelles du territoire (cantons normands, départements normands et français, régions françaises) ou sur différents groupes d'exploitations normandes (32 grands systèmes et 1 600 micro-systèmes).

Chaque partie est conçue pour être utilisée séparément, le lecteur trouvera donc quelques redites au sein de ce dossier qui comprend 5 grandes parties.

- 1 - Les principales conclusions de l'étude
- 2 - Rappel des mesures du Bilan de santé
- 3 - Effet du Bilan de santé sur les territoires
  - Normandie et départements normands
  - Cantons normands (cartographie)
- 4 - Effet sur les systèmes normands
  - Impact par grands systèmes (aide et revenu)
  - Diversité à partir de 1 600 micro-systèmes
- 5 - Les hypothèses intégrées dans les simulations (méthode)

# Principales conclusions

1 - Impact sur la ferme normande : - 5 % des aides



Entre 2008 et 2012, les aides directes du 1<sup>er</sup> pilier en Normandie seront réduites de 30 millions d'euros, soit une baisse de 5 %. L'effet sur le revenu de la ferme normande est du même ordre soit - 4,5 % du revenu net d'entreprise 2008 (source : comptes départementaux des Chambres d'agriculture de Normandie).

Cette baisse d'aide correspond à 13 €/ha, ou 550 €/UTA, soit davantage que la Bretagne ou les Pays de la Loire.

L'article 63, qui prélève sur les aides découplées - en particulier des cultures de vente - et redistribue sur les surfaces en herbe, est favorable à la Basse-Normandie, mais pénalise lourdement l'Eure.

L'article 68 et la modulation, bien que d'une ampleur moindre, dégagent partout un solde négatif sur le territoire normand.

Les zones de grandes cultures voient leurs soutiens diminuer au profit des régions d'élevage. La dispersion des niveaux de soutien entre territoire tend à diminuer légèrement.

Les systèmes cultures sont les plus pénalisés, toutefois les systèmes d'élevage adossés à des cultures de vente et/ou qui pratiquent de l'engraissement de jeunes bovins voient leurs aides diminuer de manière substantielle.

La mise en œuvre du bilan de santé réduit les écarts de soutien entre exploitations sans pour autant modifier leur hiérarchie.

Les exploitations les plus "perdantes" sont celles qui cumulent trois facteurs déterminants :

- Une part importante de culture de vente dans la SAU.
- Un niveau élevé d'aides du 1<sup>er</sup> pilier par ha.
- Une taille importante (en tenant compte de la transparence des GAEC).

Les effets du bilan de santé sont moins importants que ceux de la conjoncture mais ils fragilisent les systèmes cultures (davantage dépendants des marchés céréaliers) et l'activité engraissement de jeunes bovins, plus spéculative que d'autres productions et souvent conduite par des exploitations sérieusement impactées par le bilan de santé.